A la Chambre des Députés

L'Aviation militaire
La Vie Chère
La Grève des Inscrits

La séance d'hier matin s'est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Etienne. On continue la discussion du budget de la guerre.

Sur le chapitre dix-huit (aéronautique), M. Girod, après avoir rendu un hommage ému à l'héroïsme des aviateurs tombés au champ d'honneur, demande au ministre que l'on perfectionne les appareils au point de vue de la sécurité.

Quel est, d'autre part, le programme pour les prochaines grandes manœuvres ?

M. Millerand dit qu'en effet, la question de sécurité des aéroplanes l'a préoccupé dès son arrivée au ministère. Le colonel Hirschauer fournira à la Chambre tous les détails techniques sur ce sujet.

M. Driant demande au ministre d'encourager les expériences de télégraphie sans fil à bord des « avions ».

M. Berral demande des explications sur les accidents des deux dernières années. N'est-il pas à craindre qu'en décupiant le nombre des appareils on ne décuple le nombre des accidents ?

Le colonel Hirschauer, directeur de l'aéronautique, commissaire du gouvernement, répond aux questions posées.

Le nombre des accidents est à peu près le même du deuxième semestre 1911 au premier semestre 1912. Mais en 1912 le chiffre des aviateurs a doublé et y a parcouru le double de la distance, soit 650.000 kilomètres. Des progrès ont été réalisés par l'administration de la guerre en ce qui touche la solidité des appareils. On procède à des essais dynamiques et à des essais de vol. La construction d'un grand laboratoire de plein air à Pau est à l'étude. Elle permettrait des essais d'appareils de grande vitesse sur un parcours de 1.500 à 2.000 mètres.

Les enquêtes faites après accidents en ont déterminé les causes. Il a été décidé qu'à vant chaque vol le pilote, accompagné de son mécanicien, fasse le visite de son appareil. Au moindre signe de fatigue, il est mis de côté pour être réparé. Tout moteur, après 50 ou 60 heures de vol, est entièrement revu.

Nous avons une élite d'instructeurs qui forment d'excellents élèves. Des expériences de stabilisateurs sont faites à Villacoublay.

On en donnera à tous les officiers aviateurs.

L'aviateur a un indicateur qui lui donne sa vitesse, qu'il peut régler à son gré. Il y a maintenant deux de ces instruments sur chaque appareil.

Un prix de 400.000 francs sera donné par l'Union pour la découverte d'un appareil perfectionné de sécurité. On étudie des moyens d'atténuer le gravité des accidents d'atterrissage.

En ce qui touche le recrutement des aviateurs, on en est à le 1.800e demande. Il serait utile que, dans les sociétés de préparation militaire, on se préoccupât de dresser des pilotes avant l'entrée au service. (Applaudissements.)

M. Girod remercie le colonel de ces explications aussi nettes que patriotiques. (Applaudissements.)

Le chapitre 18 est adopté.

Les chapitres suivants jusqu'au chapitre 30 sont adoptés (retraites des gendarmes, garde républicaine, etc.).

Après des observations de MM. Lefas, Marc Réville, Bouge, général Pédoya, combattues Driant, la séance est levée. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LE BLÉ ET LE PAIN

Le débat ajourné

Au début de la séance de l'après-midi, M. Paul Deschanel fait connaître qu'il a reçu de M. Georges Berry une demande d'interpellation sur l'augmentation croissante du prix du pain non seulement à Paris, mais aussi dans plusieurs villes de France.

M. Fernand David, ministre du Commerce, demande le renvoi de l'interpellation à la suite des autres.

M. Georges Berry proteste contre ce renvoi qui équivaudrait à un ajournement sine die. Il s'étonne de l'optimisme du ministre du Commerce alors que le blé est à 33 fr. 50 et que plusieurs villes, comme Toulouse, sont menacées de manquer de farine.

Est-ce le Gouvernement qui détient le blé et la farine ? A-t-il des approvisionnements?

M. Betoulle signale à Limoges un fait analogue à celui signalé à Toulouse.

M. Berry dit que le Chambre doit connaître la vérité. Il demande la discussion immédiate de son interpellation.

M. Fernand David rappelle que la Chambre a consacré, il y a dix jours, cinq séances à la question qui fait l'objet des préoccupations de M. Berry.

La Ministre du Commerce s'efforce d'assurer la sécurité du lendemain aux industriels, aux commerçants, aux producteurs. Il n'y a pas lieu d'être émus. Le public est abondamment pourvu en blé et en farine. Les grandes minoteries de la région parisienne sont approvisionnées jusqu'au 30 août prochain.

D'autre part, à Dunkerque, 15.000 tonnes de blé sont en débarquement ; 17.000 tonnes ont été acheminées vers les minoteries. On attend encore 100.000 tonnes.

An Havre, d'après un député socialiste, M. Boulsson, trois paquebots sont arrivés d'Australie et d'Amérique, chargés de blé. 40.000 tonnes sont encore attendues. La campagne de panique actuelle est dénuée de tout fondement. (Applaudissements.)

On a dit que dans certaines villes la farine, sur le point de manquer, a fait un réapparition subitement. Il s'est produit là un phénomène bizarre. Dès que les préfets ont menacé de s'adresser ailleurs que dans la région pour réapprovisionner les boulangeries, on a retrouvé de la farine.

— Nous sommes à la veille de la récolte, dit M. Fernand David, la baisse des prix va en s'accentuant. Gardons tout notre sang-froid. !

L'interpellation Le Roy

Le président fait connaître qu'il a reçu de M. Alfred Le Roy une demande d'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire arriver en France les blés étrangère nécessaires à former la soudure entre les deux récoltes.

M. Fernand David, ministre du Commerce. — Le Gouvernement s'est préoccupé dès le l'interpellation de M. Le Roy. Il est prêt à accepter la discussion, il prie seulement la Chambre de l'ajourner jusque après la discussion des interpellations sur le Maroc.

Le président de la Chambre prie celle-ci de se prononcer d'abord sur la fixation de la date de l'interpellation de M. Berry.

Il met aux voix le renvoi à la suite de celui proposé par le Gouvernement ; par 357 contre 220 il est adopté.

M. Alfred Le Roy retire son interpellation.

LES INSCRITS MARITIMES

Le Président fait connaître le projet de résolution de M Boulsson qui invite le gouvernement à appliquer le loi relative à la suspension du monopole des pavillons jusqu'à la fin de la grève des inscrits.

M. Boulsson recherche dans quelles conditions les inscrits se sont mis en grève. Il déclare que la situation actuelle est uniquement l'oeuvre des armateurs. Ce n'est pas de gaieté de cœur que les Inscrits maritimes abandonnent les bâtiments et se mettent en grève. Depuis longtemps ils ont fait connaître leurs revendications, ils ont s'adressé aux armateurs lettres sur lettres et celles-ci sont restées sans réponse C'est alors qu'ils se sont résolus à faire grève. Les chauffeurs exposés à des températures de 60 à 65 degrés ne gagnent que 95 francs par mois. Croyez-vous donc qu'une demande d'augmentation de leur part n'était pas justifiée ?

Dans quelle industrie les ouvriers soumis à un labeur aussi exténuant accepteraient pareil salaire ? Il n'y en a pas Le repos hebdomadaire n'a été accordé aux Inscrits de Marseille qu'à la suite d'une grève. Ceux des autres ports qui s'avaient pas suivi leurs camarades ont alors adressé aux compagnies maritimes des lettres réclamant à leur tour le repos hebdomadaire.

Ils n'ont rien obtenu, et c'est alors que pour obtenir à leur tour l'avantage accordé à leurs camarades de Marseille, ils ont abandonné leurs bâtiments.

M. Boulsson, après avoir expliqué ce qu'est le monopole du pavillon, et dit les sommes considérables que l'Etat verse en primes aux compagnies, regrette que celles-ci n'aient pas accepté l'arbitrage.

M. Thierry. — C'est parce qu'il y a eu autrefois des malentendus regrettables entre les armateurs et les inscrits.

M. Boulsson remercie M. Thierry de la déclaration qu'il vient de faire. Dans tous les cas, la situation aujourd'hui est la suivante : les inscrits acceptent l'arbitrage sans condition.

M. Steeg. — C'est parfaitement exact. Les Inscrits avaient demandé tout d'abord à en référer à leur organisation afin d'accepter la sentence arbitrale, mais sur mes conseils, ils ont accepté l'arbitrage sans aucune condition.

Que va faire le Gouvernement ?

M. Boulsson demande au gouvernement ce qu'il va faire en présence du refus des armateurs d'accepter l'arbitrage. Allez-vous, demande-t-il, suspendre le monopole du pavillon ? C'est un moyen, mais vous en avez un autre qui serait préférable, en serait de réquisitionner les paquebots des compagnies.

M. Boulsson est convaincu que si le gouvernement adopte cette mesure, les inscrits embarqueraient de suite.

Réponse du Ministre du Commerce

M. Fernand David rappelle à son tour les origines de la situation actuelle. Il rappelle qu'il y a quelques années la Compagnie Transatlantique donna à son personnel des augmentations de cinq à dix francs par mois. Il en résulta un premier mécontentement parce que les inscrits jugèrent ces augmentations mal réparties.

Il parle ensuite de la loi de 1909 instituant une commission arbitrale formée à la fois de délégués des armateurs et de délégués des inscrits. Ces délégués devaient être au nombre de trois. Ils sont maintenant sur leur demande portés à six.

Le ministre expose alors dans quelles conditions les inscrits ont accepté l'arbitrage et il déclare que seul la Compagnie des Messageries maritimes qui a accepté la proposition d'arbitrage, toutes les autres ont refusé.

Il indique en quels termes le gouvernement a insisté auprès des armateurs pour les amener à accepter à leur tour l'arbitrage ; le ministre espère malgré tout que cette solution prévaudra et à ce moment les inscrits sont encore dans le cabinet du ministre de l'intérieur. En ce qui concerne la suppression du monopole du pavillon, cette mesure pourrait être dangereuse, économiquement parlant, elle n'écarte pas à priori.

Mais il ne croit pas devoir y recourir immédiatement. Le gouvernement ne s'y résoudra que s'il y est absolument obligé.

Plusieurs voix à gauche. — Et la réquisition ?

M. Fernand David. — C'est une des mesures que le gouvernement n'envisagera que le cas échéant.

Après une courte intervention de MM. Alfred Le Roy et Houbet, la clôture de la discussion est proposée.

Le président fait connaître que M. Boulsson a modifié son projet de résolution. Il demande simplement que le gouvernement réquisitionne des navires de commerce pour amener en France des blés d'Algérie et de Tunisie.

MM. Puech et Dariac présentent à leur tour un ordre du jour de confiance.

M. Klotz fait appel à tous ses collègues pour faire confiance au gouvernement et donner à celui-ci l'autorité nécessaire pour solutionner dans le plus bref délai le conflit actuel.

M. Boulsson, répondant à l'appel qui lui est fait, retire son ordre du jour.

MM. Thomson, comme représentant de l'Algérie, et Landry, comme représentant de la Corse, adjurent le gouvernement de faire tous les efforts possibles pour solutionner le conflit dans le plus bref délai possible.

L'ordre du jour de confiance adopté

L'ordre du jour de MM. Puech et Landry ainsi conçu : « La Chambre comptant sur le gouvernement, pour faire aboutir dans le plus bref délai possible les pourparlers d'arbitrage et pour appliquer les lois existantes, passe à l'ordre du jour », est mis aux voix et adopté à l'unanimité par 565 voix.

La viande de cheval coûte trop cher...

« Laissez entrer en France les chevaux étrangers » disent les bouchers.

Décidément, rien ne va plus. Tout le monde se plaint. Il voici qu'à leur tour les tenancières des boucheries hippiques s'indignent et pastelent, organisent des meetings et rédigent des ordres du jour.

A les entendre, les affaires n'ont jamais été si difficiles. On ne trouve plus de chevaux et quand on en trouve, on les paie un prix fou. Les consommateurs se plaignent et ils n'ont pas tort. Mais le moyen, je vous le demande, de leur céder à bon compte la viande qu'on paie affreusement cher ?

Ainsi généreux ceux que les connaisseurs appellent bouchers hippophagiques.

Et les bouchers hippophagiques n'ont plus — c'est eux qui le disent, — qu'à fermer boutique. Evidemment ils exagèrent. Mais il entre une part de vérité dans leurs doléances et cela suffit.

La boucherie hippique a pris ces dernières années une grande place dans l'existence du prolétaire, du petit employé et du petit bourgeois. Nous sommes loin des rires méprisants et des invectives qui accueillirent l'ouverture dans les faubourgs des grandes villes. Il y a je ne sais plus combien d'années, « de ces modestes établissements peints en rouge où l'on débitait pour pas grand'chose, de la viande de cheval ».

De la viande de cheval, pouah ! Et les moins délicats faisaient la moue. Mais il fallut bien avouer, après expérience, que cette viande valait l'autre, à peu de chose près. Et puisqu'elle la valait et qu'elle coûtait beaucoup meilleur marché, toute hésitation devenait impossible.

Les modestes échoppes de jadis ont grandi et prospéré. Ceux qui les tenaient possèdent maintenant des rentes solides et se reposent, à la campagne probablement! Ils ont voiture et cheval Ce sont des heureux.

Au fur et à mesure qu'ils s'enrichissaient, le prix des canassons s'élevait et l'ouvrier consistait un beau jour que la viande de cheval, « cette viande de rien du tout, qu'on avait pour presque rien », avait presque doublé de prix.

Il n'y a plus de chevaux en France, clament désespérément les bouchers. Eh bien, qu'on n'a qu'à en importer, répondent les esprits simples. Mais les esprits simples ignorent l'existence des tarifs douaniers, si sévères qu'ils en deviennent prohibitifs.

Il est difficile de ne pas donner raison aux marchands qui demandent qu'il leur soit permis d'aller chercher à l'étranger les chevaux qu'ils ne trouvent pas dans leur pays. Les tarifs douaniers qui sévissent actuellement sont d'ailleurs absurdes : ils frappent d'un droit de 50 francs les chevaux de moins de trois ans et d'un droit de 150 francs les chevaux de cinq ans et plus. Les bêtes affranchies, les rosses étiques qu'on destine à le boucherie paient plus cher que les chevaux de luxe ou de course. Mais la douane a des raisons que la raison ne connaît pas.

Bon nombre de parlementaires se préparent à réagir. Ils ont promis de soutenir un projet de loi basé sur le bon sens et comportant un tarif unique de 90 francs.

De leur côté, les bouchers de Paris ne restent pas inertes. A la fin d'un meeting tenu tout récemment, ils votaient l'ordre du jour suivant :

« Les bouchers hippophagiques de Paris et du département de la Seine, réunis en assemblée plénière, donnent mandat au bureau du syndical de faire près des pouvoirs publics des démarches pressantes pour obtenir la mise à l'ordre du jour et le vote de la loi sur l'importation des chevaux étrangers destinés à l'alimentation, avant la séparation du Parlement, et subsidiairement, tout au moins, un décret permettant provisoirement l'introduction de ces chevaux ».

Si les tenanciers de boucheries hippiques de Paris obtiennent gain de cause, tout le monde en bénéficiera.

La population ouvrière de notre région, qui fournit une si grande somme de travail et qui a besoin d'entretenir ses forces, est plus intéressée qu'aucune autre à l'abaissement du prix de la viande — même de la viande de cheval.

P.-T. P.

LA JOURNÉE DE 10 HEURES

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la journée de travail de 10 heures dans les établissements industriels.

M. Bedard défend le texte de l'article 3 qui est combattu tour à tour par MM. Mauger et Puech.

Après une réponse de M. Léon Bourgeois, l'amendement de M. Mauger est repoussé par 440 voix contre 127.

L'amendement de M. Puech est à son tour mis aux voix ; le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 7 h. 05 et reprise à 7 h. 25.

Par 294 voix contre 252, l'amendement de M. Puech est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 7 h. 30 et renvoyée à demain matin pour le budget.

A 2 heures les interpellations sur le Maroc.

SÉNAT

L'assainissement des voies privées

Le Sénat, reprenant hier la discussion d'une proposition de M. Strauss, relative à l'assainissement des voies privées, M. Audiffred a défendu un amendement ayant pour but de fixer la largeur minima des voies privées ainsi que la hauteur maximum des maisons de ces mêmes voies.

M. Strauss dit que l'amendement de M. Audiffred est contraire aux franchises municipales, car le législateur se substituerait aux municipalités. Il serait d'autre part inapplicable al le principe du permis de bâtir exigé aujourd'hui seulement dans les villes importantes, était étendu à toutes les communes. Ne compliquez pas votre texte, dit M. Strauss, et surtout qu'on se hâte de le voter, car plusieurs centaines de villes françaises attendent son application.

M. Audiffred fait remarquer que les franchises municipales ne sont pas en cause.

Après une intervention de M. Morel, sous-secrétaire d'Etat, l'amendement de M. Audiffred est repoussé par 229 voix contre 45.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Réforme Electorale

L'Aurore :

« Le quotient, c'est la base de la réforme. Une fois le quotient voté, tout le reste n'est, si l'on ose dire, qu'accessoire, d'ordre secondaire.

« Si l'on se met d'accord, comme tout semble le faire croire, sur le quotient, les autres articles — sauf ce qui peut concerner l'apparentement — seront votés rapidement, haut la main. Le quotient décidera de tout ».

La Libre Parole :

« Droitiers et radicaux, arrondissemantiers honteux ou cyniques, auraient tort de s'imaginer qu'ils arrêteront par ces résistances ridicules le grand mouvement d'opinion qui, pour assainir la politique, exige l'élargissement de circonscriptions. C'est chose différée, voilà tout. La réforme administrative amènera ce complément de réforme électorale, à moins que le fonctionnement de la R. P. n'en démontre plus tôt encore la nécessité ».

La réforme des Conseils de guerre

Le Rappel :

« Nous voudrions pouvoir espérer que le Luxembourg qui, lui, n'a à délibérer ni sur l'apparentement, ni sur le panachage, étudiera sans délai le rapport de M. Gervais sur les conseils de guerre.

« A le retarder si longtemps, on n'a gagné que d'alimenter la propagande de l'antimilitarisme ; de leur point de vue même, les nationalistes eussent mieux fait de l'accepter plus tôt ».

La Présidence du Conseil général

La Petite République :

« Avec un incroyable cynisme, les unifiés de l'Hôtel de Ville ont livré la présidence du Conseil général à la réaction cléricale.

« Sauf quatre d'entre eux qui se révolteront à la fois contre l'humiliant asservissement où la fédération les condamnait, tous les autres s'abstinrent et M. Henri Rousselle, candidat des gauches, fut battu de quatre voix.

« Aucune excuse ne peut être invoquée en faveur d'une telle attitude ».

La crise du blé

La France :

« Pourquoi, par exemple, n'avoir pas acheté secrètement à l'étranger tous les blés nécessaires aux approvisionnements de l'Etat, quitte à ne suspendre brusquement les droits d'entrée qu'au moment où tous les achats eussent été faits ?

« Certes, c'est là une opération délicate pour l'Etat et qui exige des hommes capables de prendre des responsabilités. Mais nous n'avons besoin que de ceux-là ».

Le Radical :

« La question du blé se pose en ce moment avec une acuité particulière. Toulouse, Limoges, et, paraît-il, un certain nombre d'autres villes, seraient menacées de manquer de pain à bref délai.

« Sans doute, il y a dans ces inquiétudes quelque exagération. En plein vingtième siècle, dans un pays comme le France, la famine n'est pas à craindre. Il n'en est pas moins vrai que le renchérissement du pain, et d'une façon générale des aliments de première nécessité, atteint des proportions inquiétantes. Les familles pauvres des campagnes et surtout des villes sont obligées de s'imposer des privations nombreuses. Un tel état de choses est intolérable ».

La grève des inscrits ET L'ARBITRAGE

On a vu plus haut, dans le compte rendu du conseil des ministres, que seule la compagnie des Messageries maritimes accepte l'arbitrage.

Les autres compagnies de navigation le repoussent.

Elles assument, ce faisant, une lourde responsabilité.

M. Steeg a convoqué les délégués des inscrits maritimes hier après-midi pour leur demander s'ils accepteraient l'arbitrage avec la seule Compagnie des Messageries maritimes.

Les membres du comité national des inscrits n'avaient pas reçu à trois heures, la convocation du ministre de l'Intérieur. Mais M. Rivelli a déclaré que le comité nationalist... est prêt à s'y rendre dès qu'elle lui sera parvenue.

Les membres du comité national, a ajouté M. Rivelli, répondront à la question de M. Steeg qu'ils vont en référer à tous leurs camarades grévistes.

CONTES ET NOUVELLES

L'IGNORANCE

La riche héritière, Germaine Aubinel, était dancée au baron de Tanzac.

Un oiseau rare venait enfin de planer dans le ciel de ses rêves.

Elle avait enfin trouvé l'homme désintéressé, jeune, élégant et beau, pourvu d'un titre de noblesse authentique.

Le baron de Tanzac était franc et loyal et le mensonge ne souillait pas ses lèvres. La jeune fille le croyait du moins.

Il m'aime uniquement pour moi-même, pensait la crédule Germaine, et non pas pour ma fortune. Raoul de Tanzac, mon noble fiancé, ne fait aucun cas de l'argent. Il ne regarde que le cœur, et voilà pourquoi je l'ai choisi parmi les autres prétendants. Voilà le fiancé modèle... Ah ! comme il est affectueux...

⁂

On est à Trouville maintenant et les deux fiancés fréquentent la bonne société.

Ils sont de toutes les têtes et elles ne manquent pas. L'une n'attend pas l'autre.

Le baron de Tanzac trouve cependant moyen de s'esquiver après le bain. Il va rejoindre quelque amie qu'il retrouvera, la nuit, devant la table de baccara.

Au café des « Merveilleux » les consommations sont de premier choix, et le baron y cultive la tête verte. Il a fait sa connaissance en Afrique, où il la buvait toute pure, avec les autres zouaves de sa compagnie.

Sur la terrasse ombragée du café, Raoul de Tanzac causait un soir avec son cher ami, le comte de Fauroux. Brusquement, il lui dit :

— Tu seras mon garçon d'honneur.

— Le plus tard possible, répond l'autre. Tu ne vas pas te marier encore, qui diable !... Garde ta liberté pour vivre la vie...

— Je garderai ma liberté, mais je me marie. Le dîner des fiançailles a déjà eu lieu.

— Tu badines !... As-tu l'intention de faire une fin tragique ?

— Pas du tout. Ma fiancée a les yeux jaunes.

— Alors c'est différent. Si elle est cousue d'or je comprends la détermination, qui m'étonnait tout à l'heure. Ta future a donc les yeux dorés ?

— Oui, et c'est pour son argent que j'épouse la demoiselle en question.

— C'est une bourgeoise... et peut-être laide ?

— Ni vilaine ni jolie, mais sa fortune est belle.

— Donc à quand la noce ?

— A la fin de juillet.

— Tu peux compter sur moi, cher baron. Je serai ton garçon d'honneur. J'espère que tu leras bien les choses.

— Je saie régaler mes amis.

— C'est vrai. Un tonnat à ton mariage.

Et, choquant leurs verres, les deux braves gentilshommes engloutirent leur troisième absinthe.

⁂

Le grand jour s'est levé.

Celui des délices du cœur de Germaine Aubinel.

Le soleil brille d'un éclat merveilleux. Dans l'air court un frisson de sérénité enivrantes. Germaine sinie, elle se croit aimée.. Son esprit est heureux de cette pure flamme.

Vêtue de la robe nuptiale, elle marche avec la théorie des illusions.

Et pendant qu'elle franchit les degrés du temple, sous les tentures de velours, et foule le jonchée sapiteuse, voici qu'un homme a un sourire narquois. Le comte de Fauroux la suit du regard en se disant :

A quoi tiennent les choses ! Cette femme n'est pas mal. Et dire qu'elle est uniquement épousée par le baron à cause de ses fortuns. La malheureuse ne s'en doute pas. Ah! si elle savait ce que je sais...

Et voilà que le sourire narquois du comte devient compatissant. Un regain d'humanité envahit son cœur de pierre.

Il se dit maintenant :

Pauvre femme riche !... Oh ! qu'elle garde toujours ses illusions !... Mais pourquoi donc y a-t-il des gens qui fulminent contre l'ignorance ? Il vaut mieux souvent ignorer que savoir. L'ignorance a du bon. Elle a sauvé plus d'un cœur.

Frédéric BONHOMME.

L'organisation des réserves

M. Piero Baudin vient de déposer sur le bureau du Sénat une proposition relative à l'organisation des réserves de l'armée active. Il demande notamment qu'à chaque régiment d'infanterie soit rattaché en temps de paix un régiment de réserve à nombre variable de bataillons.

Vol d'une lettre chargée

Le parquet avait été saisi, il y a une huitaine de jours, par l'administration des postes d'une plainte en vol d'une lettre chargée contenant une douzaine de mille francs. A la suite de l'enquête de la Sûreté parisienne, un commis du bureau des postes de le rue de Cléry a été, après interrogatoire, mis en état d'arrestation comme auteur de ce vol.

Feuilleton du 23 juin n° 27

La Chasse aux Fantômes

par Pierre ARNOUS

Il disait cela pour dire quelque chose.

Mais il était las de mentir. Il avait honte quand Mathilde le regardait de ces beaux yeux bruns, avec l'air de quelqu'un qui n'est pas dupe.

— Ah ! reprenait Mme Noroir, j'ai bien envie de m'adresser à la police privée.

Quelques jours auparavant, elle avait mis la main sur un prospectus alléchant, comme en lancent certaines agences :

« Recherches dans l'intérêt des familles. Enquêtes pour divorces. Célérité, discrétion, etc. »

Béchenbès hochait la tête.

— Ne vous privez pas, maman Noroir, si le cœur vous en dit. Seulement, vous oubliez toujours un petit détail : ce premier-né vous l'avez ?

C'était une raison pratique.

Mathilde élève une objection dictée par la prudence.

— Y songes-tu, maman ? Mettre des étrangers dans une affaire d'intérêt ! Livrer notre vie, la vie de papa à des hommes qui sont probablement peu scrupuleux ! Risquer sur nous la menace d'un scandale !...

Au mot scandale, Béchenbès regarda Mathilde, convaincu qu'elle se doutait de quelque chose.

Elle ne laissa pas deviner sa pensée secrète, si elle en avait une.

— Non, maman, il faut attendre encore... Attendre, et voilà tout.

— C'est le mot de la sagesse ! dit Béchenbès. Attendons, maman Noroir, si faites-moi une grâce, voulez-vous ? Je comprends que vous avez le cœur plein d'indulgence quand il s'agit de Marc; mais, moi, j'ai le droit de lui être sévère. Parlez-moi de lui le moins possible. Notre amitié ne s'en portera que mieux.

— Oh ! mon bon oncle ! protesta Mathilde, ces paroles ne sont pas de vous.

— Toi, petite, tu es la perle des créatures. Voilà tout ce que j'ai à te dire... Ton potage est-il prêt ?

C'était un dimanche, la « jour de l'oncle », comme elle disait.

Hélas ! depuis le retour de Marseille, les dimanches étaient tout tristes. Mme Noroir, qui avait tant attendu de ce voyage, était si déçue qu'elle poussait à chaque instant de longs gémissements, et Béchenbès, devant cette douleur, n'avait pas le cœur de plaisanter.

On avait, du reste, un autre sujet de chagrin.

Le beau ménage de Julie allait de pis en pire mal.

Il était maintenant évident qu'Agostini la planterait là un de ces quatre matins avec ses beaux yeux pour pleurer.

Elle-même s'en doutait bien.

Mais, toujours fière, elle ne l'avouait à personne et elle multipliait les prévenances pour retenir le chevalier, encore plus sec, plus âcre, plus brutal que naguère.

— A table ! dit Mathilde, qui, sans le vouloir, mettait tant de grâce à porter une soupière.

On s'assit. Mme Noroir déclara qu'elle n'avait pas faim.

C'était toujours ainsi quand, avant le repas, on avait parlé de l'absent.

— Ecoutez, maman Noroir, fit Béchenbès. Vous allez me faire le plaisir de manger, ou bien, dimanche prochain, j'irai dîner tout seul dans un restaurant que je connais bien.

Emue par cette menace, elle consentit à absorber son potage.

— Mon oncle, dit Mathilde, vous ne m'avez pas encore dit le nom de cette personne que vous avez rencontrée à Marseille et qui vous a parlé de moi si gentiment.

— Tu ne me l'as pas demandé, petite.

— Cela prouve au moins que je ne suis pas curieuse... Mais, aujourd'hui, je vous le demande.

Elle voulait faire diversion aux tristes pensées de sa mère. Elle ne savait pas qu'elle s'exposait à se blesser elle-même cruellement.

— Roger Irmand, déclara Béchenbès d'un ton détaché et comme s'il croyait qu'elle avait absolument oublié le jeune homme.

Mathilde devint toute pâle ; mais elle trouva la force de dominer son émotion.

— Il est heureux ? demande-t-elle.

— Ma foi ! c'est le question que je ne me suis pas crru autorisé à lui poser... Ce que je sais, c'est qu'il a une belle situation en Tunisie, et qu'il est sans rancune à ton égard. Il te considère toujours comme la plus accomplie des jeunes filles.

— J'en suis flattée... Encore une tranche de gigot, mon oncle ?

— Volontiers, petite... Et vous, maman Noroir ?

— Moi, j'ai fini, mon ami. Merci

Un silence régna.

Mme Noroir n'était plus la seule à être triste : sa fille l'était maintenant plus qu'elle.

— J'oublie mon dessert, dit Mathilde, en se levant pour aller à la cuisine.

Béchenbès la rappelait.

— Ton dessert ? Mais il est là, sur le buffet !

Elle ne répondit pas.

Il prit le petit paquet qu'il avait apporté, comme tous les dimanches, et la rejoignit à côté.

— Mets ça sur une assiette.

Elle lui tournait le dos.

— Montre les yeux, petite... Tu pleures !

— Mon bon oncle !...

— Tu pleures ! Tu es venue ici pour pleurer... Ah ! chère Mathilde !... Voyons ! voyons ! est-ce qu'un « des secrets pour son vieil oncle ? Laisse-moi voir tes yeux... Eh ! eh ! les larmes ne les enlaidissent pas. Ce sont de belles, de saintes larmes... Ah ! Mathilde, avoir eu le courage de l'écraser le cœur comme tu l'as fait !... A te dire la vérité, je n'étais pas dupe... Mais c'est bien, très bien. Tu es une vaillante, une vraie femme !...

— Mon oncle, je vous en prie...

— Laisse-moi achever, petite. Je n'ai plus qu'un mot à te dire. Il l'aime, tu m'entends ? Roger l'aime. Il n'aimera jamais que toi...

— Oh ! à présent...

— Tais-toi ! ne blasphème pas... Roger t'aime ! Il est digne de toi. Tu seras sa femme.

On sonne.

— Une visite ? dit Mathilde. Qui peut venir nous voir aujourd'hui ?

— Essuie tes yeux, petite. Je vais voir.

La porte ouverte, il vit un homme en deuil, qu'il ne connaissait pas.

— Mme Noroir ? C'est bien ici ?

— Vous ne vous trompez pas. Voulez-vous me dire votre nom, monsieur ?

— Jacques Blanchet.

Mathilde ayant reconnu la voix du relieur, accourait.

— Il faut aller là-bas tout de suite, mademoiselle...

« Là-bas », cela voulait dire « chez Julie »; Mathilde ne s'y trompait pas.

— Un malheur ?

— Non, rassurez-vous. Mais une scène terrible. Votre sœur a besoin d'un appui, d'une consolation... Venez !

— Qui est donc là ? demanda Mme Noroir, de le salle à manger.

— Mon Dieu, dit Mathilde, quel nouveau coup, dans l'état où elle est !

Béchenbès devinait bien qu'il s'agissait de Julie. Il n'osait pas toutefois poser une question précise à l'inconnu.

Il prit une décision. Heste avec la mère, dit-il à la jeune fille. Aussi bien, « là-bas », c'est peut-être la présence d'un homme qui est nécessaire... Je reviens le plus tôt possible.

Elle hésitait.

— Va, petite ! Invente un prétexte... Et sois sans crainte.

Puis, à Blanchet :

— Condoléance-moi, monsieur.

Rue du Mont-Cenis, ils se heurtèrent à une porte solidement close.

— Madame ! appela le relieur. Ouvrez ! Ce sont des amis.

Pas de réponse.

— Elle est peut-être sortie, dit Blanchet.

En route, il avait expliqué à Béchenbès ce qui s'était passé.

Venu pour rendre visite à Julie, il était auprès d'elle quand Agostini était rentré, furieux à son ordinaire et sans doute un peu ivre.

Tout de suite, ç'a avait été des reproches, des mots ordduriers, tous les cris d'une implacable jalousie.

Lui, Blanchet, avait cru devoir se retirer, pour ne pas exciter encore le forcené.

Dans l'escalier, il avait entendu un bruit de coups, le chute d'un corps.

Et il avait couru avertir Mme Noroir.

— Madame ! madame ! appels-t-il encore. Ouvrez-nous !

La concierge, entendant ces appels, venait avec renseignements.

— Mme Agostini est-elle sortie ? demanda Blanchet.

— Pas que je sache... Non, non, je ne crois pas.

— Alors, c'est bien simple... dit Béchenbès.

De toutes ses forces, il appuya sur la porte, qui céda.

— Je paierai la réparation, dit-il à la concierge, que le dégât ellarait.

Et il entra.

Il était temps.

Julie était étendue sur son lit, évanouie.

Une petite lampe à pétrole achevait de brûler près d'elle, sur la table de nuit.

Les deux hommes purent voir tout de suite que les draps étaient tachés de sang, à la hauteur de la poitrine de la jeune femme.

— Un assassinat ! s'écria la concierge. Je cours prévenir la police.

Béchenbès tâtait le corps de Julie et constatait de la chaleur.

— C'est un médecin qu'il faut ! dit-il.

A suivre.

CHOCOLAT DELESFAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
95, rue Nationale, Lille